



Club CYCLOTOURISTE de GAP

Bulletin d'adhésion 2023

Membre associé cyclo ou adhésion non-cyclo

Nom Prénom

Date de naissance Nationalité

Adresse

Téléphone Mail

Montant de la cotisation = 10 € - règlement à joindre à ce bulletin

Fait à le Signature

Bulletin à remettre avec le règlement à :

Claudia TEUMA - 5, Chemin de la Carrière - 05000 - GAP - 04 92 43 40 70 OU

Bernard HENRY - Appt C5 Les Jardins Alpins - Rte de Lachaup - 05260 - ANCELLE - 06 08 74 29 59

Pour l'édition de votre carte, vous pouvez transmettre une photo en fichier « image » si vous ne l'avez pas déjà communiquée à narjoux.francoise@wanadoo.fr. Nous pouvons aussi extraire une photo de vous depuis une des photos de groupe parue sur le site.

Règles d'attribution

La carte de « Membre associé » est délivrée :

- Au conjoint d'un licencié cycliste qui ne randonne pas ou plus.
- A d'anciens membres du Club qui ne pratiquent pas ou plus le cyclotourisme
- A des licenciés d'autres clubs qui possèdent déjà une licence dans un club affilié à la FFCT. Le demandeur doit fournir une photocopie de sa licence délivrée par son Club d'origine.

Cette carte permet de participer aux séjours organisés par le Club

La délivrance de cette carte aux personnes participant aux séjours organisés par le club, permet à celui-ci d'être en conformité avec la loi (code du Tourisme).